



## **CSE FRET DU 25 AVRIL 2019 DÉCLARATION LIMINAIRE**

Nous sommes le 25/04/2019, et beaucoup d'évènements nous portent à croire que nous avons fait un bond en arrière dans le temps et que nous sommes retournés à des heures peu glorieuses de l'histoire de notre pays.

La violence employée pour réprimer les manifestations pacifistes des opposants à la politique antisociale et meurtrière (meurtrière est le mot juste quand on voit le nombre de suicides grandissants de travailleurs, victimes de management et de pressions insupportables pour cause de rentabilité ou de profits) de ce gouvernement, ne serait pas reniée par les Papon, Pasqua ou Pinochet qui mataient toute rébellion dans le sang !

Et si ces comparaisons vous choquent, allez voir les images de violences policières lors de ces manifestations, allez voir les portraits de cette jeune fille de 20 ans qui a perdu un œil, juste parce qu'elle manifestait contre la venue de Macron au pays Basque, allez voir les vidéos de cette dame de 70 ans bousculée et piétinée à Nice ! Malheureusement, nous avons de trop nombreux exemples pour étayer notre propos.

Le Conseil constitutionnel a invalidé jeudi 4 avril, l'article 3 de la loi « anti-manifestation » qui avait été votée le 12 mars dernier. Pour la fédération SUD-Rail et son union syndicale Solidaires, s'il est important que cet article ne figure plus dans la loi, il faut cependant bien dénoncer que ce n'est pas le fait que le Préfet puisse interdire de manifester à une personne qui a été retoqué, mais uniquement les conditions dans lequel il peut le faire !

Ce qui laisse la voie à une réécriture de cet article par la suite pour reprecisez ces conditions...

La preuve en est aussi que le fichage des personnes interdites de manifester n'a pas été sanctionné par le conseil constitutionnel. Il faut surtout dénoncer aussi que c'est aussi de fait, l'ensemble des autres dispositions néfastes de cette loi au final « anti-manifestation » qui persiste et sera opposable à tous ceux et celles qui veulent manifester : fouilles des bagages et véhicules à proximité d'une manifestation, et ce, dans le but de chercher des armes ou des armes par destination... en sachant que récemment ce motif des « armes par destination » a servi à écarter des manifestants pacifiques. Interdiction de se dissimuler le visage : alors que les choix de maintien de l'ordre avec l'utilisation massive des gaz depuis la loi travail obligent à se protéger pour pouvoir défiler, une simple protection par un foulard sera passible désormais d'1 an de prison et de 15 000 euros d'amendes....

Ces dispositions liberticides et autoritaires ne sont pas les premières de ce gouvernement, qui, sur l'ensemble des sujets, légifère en prenant des mesures toutes plus rétrogrades les unes que les autres.

Nous syndicalistes, combattons depuis plusieurs années des politiques qui vont à l'encontre des droits des salarié-es du privé comme de la fonction publique, du pouvoir d'achat, des conditions de travail, de la protection sociale et qui laissent sur le bord du chemin nombre de personnes dans la précarité, au nom de la productivité et d'un capitalisme qui compromet l'avenir de la société elle-même.

Aujourd'hui, mettant en œuvre les politiques libérales poussées à leur terme, incapable de répondre aux enjeux de la situation actuelle et à la colère sociale exprimée ces derniers mois, ce gouvernement choisit ostensiblement la réponse répressive à l'encontre de tous ceux et celles qui portent un autre projet de société. Ce qui se traduit par des sanctions administratives, l'autorisation de licenciements à l'encontre de représentants syndicaux sous l'aval de la ministre du travail, des mises en examen, des condamnations judiciaires des militant-es syndicaux et plus largement du mouvement social.

Les postier-es de Sud postaux 92 en grève depuis un an, dont certains licenciés suite à leur lutte, se voient convoqués devant un juge d'instruction pour des actions syndicales datant de 2014. Nous condamnons fermement la mise en examen de Gaël Quirante et de 3 de ses collègues, qui a eu lieu cette semaine.

Antony de Sud Commerce a été licencié par la ministre du Travail contre l'avis de l'inspection du travail récemment. Dosso, représentant de section syndicale SUD Industrie à Vélib, est convoqué à un entretien de licenciement alors que les élections professionnelles approchent. Plusieurs enseignant-es du collège République à Bobigny, dont 3 de Sud Education, se voient muté-es d'office, ou menacé-es de sanctions administratives après des années d'investissement et d'enseignement dans leur collège. Quarante militant-es et agent-es des finances publiques en lutte depuis neuf semaines dans la Haute-Garonne ont été convoqué-es au tribunal administratif en référé ce jour par leur direction locale, après des lettres les menaçant de sanctions remises par des huissiers y compris à leur domicile et font l'objet de demandes de dommages et intérêts de 1000 € chacun-e par jour de blocage. Gaëtan, militant de Solidaires groupe RATP est toujours sous la menace de licenciements ou sanctions.

Yannick, délégué SUD-Rail de SNCF Réseau, attend de savoir s'il va être licencié malgré l'avis négatif de l'inspection du travail ; Renald, délégué SUD-Rail de SNCF Mobilités à été convoqué hier pour une radiation des cadres suite à une action syndicale, près de 300 agents l'ont accompagné, parce qu'on est clairement dans la stigmatisation et la répression antisyndicale sur ce cas....

La fédération SUD-Rail et son Union syndicale alertent sur toutes ces dérives qui actent le recul des libertés syndicales, des libertés d'opinion et de manifestation et sera aux côtés de tous celles et ceux qui les subissent et condamne ces dérives autoritaires qui vont à l'encontre d'une véritable démocratie. Le gouvernement prend prétexte des mobilisations sociales pour mettre en place les bases d'un état autoritaire en s'appuyant sur l'intensification des outils répressifs policiers et judiciaires, repris en cœur dans les directions des entreprises.

Mais ce climat du « *tout est permis* », répressif, au son du « *marche ou crève* », on le retrouve aussi à l'œuvre dans les SNCF, sur tous les sujets qui traversent cette période agitée pour l'entreprise mais surtout pour les travailleurs qui la composent. A tous les niveaux de l'entreprise, que ce soit sur les questions d'organisation du travail, de restructurations, d'organisation des IRP ou du « dialogue social », nous avons aujourd'hui des exemples de la violence managériale qui est à l'œuvre. Violence managériale qui fait aujourd'hui basculer les agents dans la souffrance au travail...

Mais peu-importe, ce qui compte aujourd'hui pour les dirigeants des SNCF, ce n'est pas le bien être des salariés ; Ce qui compte, ce sont les objectifs financiers et organisationnels fixés par des comptables et mis en œuvre par des gestionnaires...

Pas de place pour l'humain, pour l'empathie, les missions des DRH sont complètement sorties de leurs fondamentaux et ces mêmes DRH se fourvoient sans réfléchir. Une entreprise publique éclatée, des salariés en souffrance, une sécurité et une qualité du service public mis à mal, pour la fédération SUD-Rail, voilà le bilan des deux mandats de Pepy, celui qui quitté une première fois la SNCF en 1995, et qui ne reviendra qu'en 1997, comme Directeur Général Exécutif, une fois que le principe de l'éclatement aura été posé avec la création de RFF... tout un symbole !

Sous ses deux mandats-de-trop, cette casse du système prendra la forme d'une gestion par activités qui a mis fin à toutes les mutualisations, rigidifié le fonctionnement et fait perdre les compétences système, c'est ce que les experts nommés en 2017 suite aux incidents à répétition Gare Montparnasse ont pointé dans leur rapport sur la "robustesse". Mais c'est aussi le président de l'éclatement du système en 3 (*SNCF/SNCF-Réseau/SNCF-Mobilités*) en 2014, avec en parallèle une multiplication des externalisations par filiales ou sous-traitance massive dans une entreprise qui compte maintenant près de 1500 Filiales et des centaines de sous-traitants. 3 ans plus tard, en 2018, il sera le principal artisan d'un nouvel éclatement en 4 entités (*SNCF/SNCF-Réseau/SNCF-Mobilités/Gares & Connexions*), d'une nouvelle étape du morcellement et d'isolement des activités avec aussi une mise à mort annoncée par la filialisation du Fret. Dans sa tribune auto-satisfaisante, le président de la SNCF oublie de dire que ses deux mandats sont aussi marqués par 2 catastrophes (*Brétigny en 2013 et Eckwersheim en 2015*), et des séries d'incidents (*Gare Montparnasse en juillet et décembre 2017*), qui ont révélé des organisations du travail laminées et dangereuses.

Cela illustre aussi que les évolutions d'organisation dont-il est le principal instigateur ont-été faites au détriment de la qualité et de la sécurité des services ferroviaires mais fallait-il attendre autre chose d'un président qui à commencer son mandat en 2008 avec un grand forum de ses cadres au Palais des Expositions de Versailles, où il fera venir Didier Lombard, ex-PDG de France Télécom, en présentant l'entreprise et son patron comme modèle à suivre.

Tout un symbole quand en mai 2019 le procès en correctionnelle de Didier Lombard et de deux de ses lieutenants, pour la responsabilité de leur management dans la vague de suicides à France Télécom va commencer.

Le bilan social de PEPY, au-delà d'un plan social continu sur dix ans, c'est aussi le passage d'une moyenne d'une dizaine de suicides par an entre 2007 et 2011, à un rythme d'une cinquantaine de suicides par an en 2017, avec une omerta coupable sur tout ce qui permettrait d'analyser les liens avec les organisations du travail et de les modifier ....

Comme pour Bretigny, PEPY a retenu les leçons des drames de France -télécom et a mis en place un système qui ne visera qu'à couvrir ses agissements ! Bon débarras !

Depuis des années, au gré des contre-réformes, la stratégie patronale, portée par Pepy et sa cour répond à une seule et même logique, tirer vers le bas les conditions d'emplois des travailleurs du rail pour payer les factures de l'Etat et pour financer les investissements du groupe, et majoritairement pas dans le ferroviaire voire même pour faire concurrence aux activités historique de l'entreprise publique. Pour cela la méthode est simple, réduire la masse salariale en augmentant la productivité (*peu importe la qualité de service*), en réduisant l'offre pour ne garder que les secteurs rentables (*peu importe le service public*), en externalisant ou sous-traitant tout ce qui est possible (*peu importe le dumping social*).

Nos acquis, en particulier notre statut protecteur, entrave cette course à l'appropriation de l'argent public pour le service public. Le statut freine la mise en concurrence des opérateurs ferroviaires tels que le conçoivent les libéraux, en empêchant le dumping social. Il y a donc nécessité pour eux de remettre en cause le statut SNCF, c'est ce qu'ils viennent de faire avec la contre-réforme de 2018 qui entrainera la fin du recrutement au statut en 2020. Dans un deuxième temps, la construction d'une convention collective de branche aux « ras des pâquerettes » constituant le plus petit dénominateur commun à tous les travailleurs du rail viendrait parachever le dogme patronal. C'est par ce biais que nos patrons voudraient aligner les conditions de travail de 150 000 cheminots sur celles des 3000 travailleurs du rail du secteur privé.

Dans cette convention collective qui reste à construire, le patronat, SNCF en tête, veut remettre en cause nos métiers tels que définis dans le dictionnaire des filières. Là où il y en avait plus de 400, il veut une quarantaine d'emplois repères, répartis dans les activités, hiérarchisés en niveaux et sans passerelles entre eux. Le futur ex-président de la SNCF qui voit des concurrents partout, veut en réalité utiliser l'arrivée de la concurrence pour casser nos métiers historiques sous prétexte que les cheminots manqueront de professionnalisme face à nos concurrents...

Mais ce que vous oubliez de dire aux cheminots, c'est que cette « simplification » remet en cause, les spécificités et la rémunération de l'ancienneté dans le métier, la formation et le parcours professionnel ainsi que la transversalité des métiers et des parcours sur l'ensemble des activités. Les nouvelles conditions sociales internes à la SNCF que Pepy veut négocier rapidement seront sans nul doute établies afin d'encourager fortement le transfert des cheminots vers les nouveaux opérateurs. À ce titre, la stratégie patronale est clairement affichée ; il s'agit de prétexter un rapprochement du droit commun pour tirer les conditions de travail des cheminots vers le bas, en favorisant la poly compétence et la flexibilité. Un seul statut dans l'entreprise tiré vers le bas pour les agents au Cadre Permanent et les contractuels... et une seconde étape, pour tirer vers le bas les salariés de la SNCF vers les conditions sociales des entreprises ferroviaires privées.

Outre une individualisation des salaires freinant la défense collective des salariés, favorisant la méritocratie et la mise en concurrence des travailleurs, la logique de cette classification des nouveaux métiers, est totalement identique à celle qui prévaut dans d'autres contre-réforme, comme celle des retraites par points... Celle de faire croire que l'on va accéder à une promotion ou à une meilleure pension, que l'on n'aurait pas eu dans l'ancien système. Pour les travailleurs du rail, la seule solution, c'est de s'unir pour que le Statut des cheminots soit celui qui s'applique à l'ensemble des salariés de la branche et que la convention collective soit au niveau des conditions d'emplois des salariés de la SNCF ! Malgré nos acquis, la Direction SNCF a mis en place des stratégies de contournement lui permettant de s'affranchir du Statut. Elle a commencé, bien souvent sous de faux prétextes, par favoriser le recrutement de contractuels. Nous vous rappelons que SUD-Rail conteste le recrutement de ces personnels en dehors du Statut. En effet, les motifs invoqués reposent sur l'âge (+ 30 ans), alors que les contre-réformes des retraites sont passées par là, ou la nationalité (extra communautaire), critère que notre fédération juge discriminatoire. C'est d'ailleurs aussi ce qu'a dit le juge de l'affaire dite des « Chibanis » ....

Donc ces personnels ne bénéficient pas des protections sociales du Statut des cheminots et relèvent du droit privé. Ils n'ont donc pas les conditions salariales, le déroulé de carrière ou encore les mêmes conditions de départ à la retraite que les cheminots à statut. C'est le dumping social organisé à l'intérieur même de la SNCF et c'est bien ça que visent nos dirigeants pour les cheminots. Mais comme cela ne suffit pas, la Direction de Pepy a mis en œuvre le recours massif à l'externalisation de toute une série de métiers ou de services ; Il y a ainsi beaucoup de salariés qui auraient été dans les « services communs » et qui se retrouvent actuellement dans des entreprises privées : ONET, H. REIGNER, LANCRY, LASER, ITIREMIA... ou encore ceux qui auraient été à « l'équipement » mais qui sont aujourd'hui à ETF, TSO, Colas Rail ...

Là aussi, SUD-Rail conteste cette vision patronale qui tend à faire croire que ces personnels ne contribuent pas à un service public de qualité que nos concitoyens sont en droit d'attendre. Le récent mouvement de grève victorieux des salariés d'ONET (ex SMP) a démontré qu'ils faisaient partie intégrante du service public du ferroviaire. 45 jours sans que le nettoyage en gare soit effectué ne permettait pas d'avoir un niveau de service acceptable pour les usagers. Dans cette stratégie patronale, nous noterons que SUD-Rail a lourdement fait condamner en 2015 la direction SNCF pour sous-traitance illégale. Jugement confirmé par la Cour d'Appel de Paris en janvier 2017. La culture de la sécurité ferroviaire est la grande oubliée de cette volonté patronale du profit coûte que coûte. Que se soient nos métiers, tels que définis aujourd'hui à la SNCF, ou que ce soient les garanties sociales du Statut, tout découle d'une histoire faite d'incident, d'accident, de morts, qui ont façonné une culture de la sécurité qui devrait concerner tous les travailleurs du rail. Quand un ou une salarié-e exerce dans une gare ou un triage, il ou elle est dans un environnement dont la dangerosité et la spécificité font qu'il ou elle doit bénéficier du Statut des cheminots ou à minima d'une convention collective calquée sur ledit Statut.

De même, quand des salariés travaillent à la construction ou aux réfections des voies, la technicité et les conditions particulières du travail en milieu ferroviaire justifient qu'ils bénéficient des mêmes droits que les cheminots grâce à une CCN calquée sur les droits des salariés de la SNCF.

De même, un salarié contractuel doit bénéficier d'un salaire, d'un parcours professionnel et d'une retraite identique à ceux d'un salarié SNCF à statut. Pour SUD-Rail, il n'est pas question d'accompagner la direction pour isoler les cheminots, ce sont à eux de choisir, d'être maître de leur avenir.

Pour cela, la fédération SUD-Rail a lancé une démarche innovante en invitant les 150 000 cheminotes et cheminots à prendre quelques minutes pour remplir « sans tabou » une enquête-action qui nous permettra de préparer nos prochaines actions collectives et d'être au plus près de leurs attentes. Ce n'est pas un questionnaire pour sortir des statistiques, notre volonté est d'impulser des discussions sur le terrain, d'échanger collectivement du travail et d'entendre les avis des cheminots, sans barrière, et c'est fort de cette analyse, des réponses concrètes des cheminots que nous nous rendrons en négociation face aux patrons, sous le contrôle des cheminots et des travailleurs du rail pour conserver nos droits, nos acquis, en gagner de nouveaux et pour exiger que tous les travailleurs du rail aient les mêmes droits calqués sur ceux des cheminots !

Le 16/04, les élus du CSE ont été convoqués à la présentation de votre projet de fusion des DF. La mise en scène, avec des écrans géants, et des documents Top Secret serigraphés avec nos noms, nous laissaient à penser que nous allions assister à une révolution et que nos dirigeants avaient pris la mesure de l'aberration de la structuration de notre activité, où les cadres sont plus nombreux que les conducteurs de train.

Et bien non, votre projet est une nouvelle fois une montagne qui accouche d'une souris, des lors qu'il est question de réduire un encadrement pléthorique, qui a montré son incompetence depuis tant d'années, et qui rend l'activité si peu compétitive face à une concurrence, souvent interne au groupe SNCF. Vous revenez à une entité unique, avec au passage la suppression de 200 postes dans les fonctions transverses, mais vous créez 11 directions, ou vous regrouperez un grand nombre de vos managers si brillants pour finir d'achever notre activité, pourtant indispensable dans un monde qui se meurt de la pollution !

Quand on regarde les suppressions envisagées, on peut voir qu'une fois de plus, vous allez réduire les plus petites qualifications, et ne pas vous attaquer à vos congénères des qualifications supérieures, qui portant pullulent !

Vous allez supprimer des fonctions transverses, qui, pourtant, sont bien utiles pour mettre du liant entre les cheminots du Fret, et, à contrario, vous créez des directions (11) afin de pouvoir rester entre copains et continuer à tuer une activité qui pourrait être florissante, avec une vraie politique de report modal !

A SUD-Rail, nous nous ne réjouissons pas des quelques 200 postes menacés ! Mais nous nous ne pouvons pas oublier les plus de 10000 emplois supprimés depuis plus de 10 ans, qui eux, n'ont pas eu droit à une prestation hollywoodienne, alors qu'ils ont détruit des collectifs de travail, démolis des chantiers complets et, surtout, ruiné la vie de familles entières dont le quotidien a été bouleversé par vos restructurations successives et mortifères pour FRET SNCF !

Vous avez été moins théâtrales pour Ambition Normandie, P3, Miramas, ou la fermeture des triages !!!

Alors, permettez-nous de penser que votre nouvelle restructuration est un pansement sur une jambe de bois, et que, tant que vous n'aurez pas une véritable stratégie

offensive d'expansion, de conquête de marchés et de développement de l'activité, aidés par une politique gouvernementale de développement durable et de report modal, vous ne serez que des fossoyeurs d'une activité vitale économiquement, socialement et écologiquement !

En attendant, nous militants syndicaux, devons éteindre des incendies que vous, pyromanes inconscients, allumez dans tous les services de Fret.

Nous devons intervenir et protéger des collègues des manœuvres harcelantes, discriminantes et violentes de vos managers, encouragés par vos politiques anxiogènes.

L'impunité dont bénéficient la majorité de ces dirigeants nous forcent à penser que vous les acceptez voire que vous les encouragez, et ça c'est inadmissible voire criminel !

Si France Telecom ou Renault ne vous ont pas servi de leçon, nous, oui ! Et nous ne laisserons pas la situation dégénérer, et nous ne sommes pas là pour compter les morts sans rien faire !

Nous attendons de vous, une réelle prise de conscience de la situation et des interventions rapides afin d'éviter des drames !

A la fin des négociations du Règlement Intérieur et l'accord de fonctionnement de notre CSE, Mr Leborgne, vous avez souhaité nous rencontrer afin de pouvoir trouver un fonctionnement adéquat, dans l'articulation CSE – CSSCT – CL.

Nous vous avons dit que cela dépendrait surtout du comportement des dirigeants que vous mettriez dans les commissions locales, car nous, pour les cheminots, nous souhaitons que cela fonctionne.

Force est de constater que nos craintes étaient fondées.

Ainsi les premières remontées des CL sont catastrophiques.

Entre un président qui déclare qu'il ne s'occupera que de DFCA mais de DFCE sur son périmètre, un autre qui trouve qu'il n'y a pas de raison de convoquer les commissions en avril, un autre qui établit un ODJ sans en concerter le secrétaire de sa commission, sans oublier ceux qui disent ouvertement qu'ils feront tout pour que cela ne fonctionne pas....

Pensez-vous réellement que votre organisation peut fonctionner en commençant sur de telles bases !!

A l'heure où vous êtes en train d'entamer une nouvelle politique violente de réduction d'emplois, et où, nombre de cheminots du Fret vont encore être mis en danger par vos décisions, vos présidents de CL ne pensent qu'à, mettre de l'essence sur le feu au lieu de chercher à l'éteindre !

Merci...

**La délégation SUD-Rail au CSE FRET.**

**FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS**  
TEL : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel  
FAX : 01 42 43 36 67 INTERNET : www.sudrail.fr TWITTER : @Fede\_SUD\_Rail

Union  
syndicale  
**Solidaires**